

## 1.1 Visa et autorisations d'entrée

Tu veux t'installer au Kenya ? Très bien. Avant de rêver d'apéros à Lavington ou de week-ends à Diani, il va falloir passer par la case paperasse. Et ici, ce n'est pas juste une formalité : c'est un filtre. Un tri naturel entre ceux qui viennent pour de bon... et ceux qui abandonnent dès le formulaire mal traduit.

Depuis 2024, le Kenya a supprimé le visa de touriste classique pour le remplacer par un système d'eTA (Electronic Travel Authorization). L'idée est de simplifier. En réalité, ça veut surtout dire que tout le monde, même pour un simple séjour d'une semaine, doit passer par cette plateforme en ligne avant de prendre l'avion. Le process est censé être rapide : 3 à 5 jours ouvrés. Sauf que si ton pays est dans la "zone grise" ou si ton nom évoque un risque, tu peux attendre bien plus longtemps sans explication.

À éviter : faire la demande d'eTA au dernier moment. Le système est capricieux, les délais sont aléatoires, et aucun recours n'est prévu. Si tu as un vol dans 72h, tu peux déjà commencer à prier, ou annuler.

Mais cette eTA, c'est juste pour les courts séjours. Si tu veux vivre, travailler, étudier ou investir au Kenya, il te faudra un permis de séjour spécifique, et là, les choses se corsent. Le Kenya ne rigole pas avec l'immigration long terme. Chaque permis correspond à un statut précis, avec des conditions bien particulières.

Le permis de Classe D, par exemple, est destiné aux travailleurs salariés. Il faut un sponsor local (comprendre : un employeur), des preuves de qualifications, des documents légalisés et un poste que l'État juge "non remplaçable par un Kenyan". Bonne chance pour convaincre l'administration de ça, surtout si tu bosses dans un secteur saturé.

Le permis de Classe G, lui, s'adresse aux entrepreneurs ou investisseurs. Là aussi, il faut montrer patte blanche : business plan solide, preuves de fonds, engagement de création d'emplois. C'est une belle option pour les indépendants... mais le processus est lourd, cher, et soumis à beaucoup d'interprétation. Une faute de frappe dans ton prévisionnel, et ton dossier peut partir à la poubelle sans un mot.

Le permis de Classe K vise les retraités ou personnes disposant d'un revenu régulier sans intention de travailler. Il faut pouvoir prouver que tu as de quoi vivre confortablement sans "prendre le job d'un local". Traduction : un compte bien rempli, une assurance santé solide, et aucune activité génératrice de revenus sur place. Oui, même vendre ton ebook compte comme "travail".

Astuce de survie : fais certifier et apostiller tous tes documents à l'avance dans ton pays d'origine, même ceux que tu penses inutiles. Une fois sur place, refaire un papier peut prendre des semaines, voire des mois, avec un coût délirant.

Quelle que soit la classe de visa, les exigences de base sont les mêmes : passeport valable au moins 6 mois avec deux pages vierges, photo d'identité récente, preuve de fonds (compte bancaire, lettre d'employeur, etc.), billet aller-retour ou preuve de logement sur place. C'est la version officielle. En pratique, ils veulent surtout s'assurer que tu ne viens pas squatter ou bosser au noir.

Règle invisible : le fonctionnaire en face de toi a du pouvoir. Plus que tu ne l'imagines. Garde ton calme, ton sourire et ton téléphone dans ta poche. L'arrogance administrative n'a pas de bouton off ici.

Les coûts ? Ça varie. L'eTA coûte autour de 30 à 50 USD. Les permis longue durée peuvent grimper jusqu'à 1 000 ou 2 000 USD selon la classe, sans compter les frais d'agence si tu te fais aider. Et ne parle même pas des traductions, notarisations, et autres "frais de facilitation" officieux si tu veux accélérer les choses. Disons que si tu ne prévois pas 2 000 à 3 000 euros rien que pour la phase "entrée", tu es optimiste.

Une fois arrivé, tu n'es pas tranquille pour autant. Dans les 30 jours, tu dois obligatoirement t'enregistrer auprès du service d'immigration, souvent à Nairobi (Nyayo House, prépare-toi à faire la queue dès 6h du matin). Cela inclut la prise d'empreintes, la remise d'un "Alien Card" (oui, c'est le vrai nom), et la validation de ton permis. Sans ça, tu n'as pas d'existence légale. Et sans existence légale, pas de compte bancaire, pas de logement au long terme, pas de job... rien.

Conseil d'initié : fais appel à un agent d'immigration local réputé si tu veux éviter de perdre ta santé mentale. Les bons connaissent les raccourcis *légaux* et les bons interlocuteurs. Ça ne t'évite pas les délais, mais ça t'évite les erreurs fatales.

Tu veux prolonger ton séjour ? Prévois-le longtemps à l'avance. Les demandes de renouvellement peuvent prendre plus de 60 jours, et un visa expiré équivaut à une expulsion automatique ou une interdiction de territoire. Le Kenya est accueillant, mais pas laxiste.

Une autre subtilité : certains visas n'autorisent pas à sortir du pays et revenir sans autorisation spécifique. Si tu prévois de faire un aller-retour à Zanzibar ou Dubaï pour "respirer un peu", vérifie que ton permis ou eTA le permet. Sinon, tu devras recommencer toute la procédure depuis zéro.

Le vrai piège, c'est de croire qu'on peut s'installer d'abord et régler les papiers ensuite. Non. Le Kenya ne fonctionne pas sur le mode "on verra bien". Tout est verrouillé par ton statut migratoire. Pas de papier, pas de droits, et tout peut basculer sur un simple tampon manquant.

À éviter : les offres "magiques" sur Facebook ou WhatsApp te promettant des visas express ou des permis sans documents. C'est soit une arnaque, soit une bombe à retardement. L'immigration kényane a durci le ton ces dernières années, et les fraudes sont sévèrement punies.

En résumé, le visa n'est pas qu'un bout de papier : c'est le sésame qui conditionne toute ton expérience au Kenya. Traite ce point comme un projet à part entière, avec du temps, du budget, et une stratégie claire. Ce que tu mets en place maintenant t'évitera bien des blocages une fois sur place.

## 1.2 À quoi s'attendre concrètement

Si tu comptes t'installer au Kenya pour longtemps, pas juste y passer quelques années entre deux contrats, il va falloir parler sérieusement de résidence permanente. Parce qu'ici, s'expatrier ne veut pas dire devenir résident. Et devenir résident ne veut pas dire être tranquille. Il y a un gouffre entre être "toléré" sur le sol kényan et y avoir un statut officiel à long terme.

Le Kenya propose bien un statut de résident permanent, mais il n'est accordé qu'à une poignée de profils très spécifiques. Et attention : ce n'est pas parce que tu es là depuis cinq ans que ça te donne automatiquement le droit d'y prétendre. Ce permis, c'est un privilège, pas un aboutissement logique.

Tu veux savoir si tu es éligible ? Voici la règle d'or : tu dois rentrer dans l'une des catégories reconnues par la loi, et avoir les reins solides. Littéralement. Le permis de résidence permanente est accessible principalement via trois chemins : mariage avec un citoyen kényan, investissement majeur ou contribution économique prouvée, ou naissance au Kenya sans autre nationalité reconnue (cas ultra minoritaire).

Dans la majorité des cas pour les expatriés francophones, c'est soit par mariage, soit par investissement massif. Et même dans ces cas-là, rien n'est automatique. Être marié à un Kényan ou une Kényane ne suffit pas : il faut prouver la durabilité du couple, la cohabitation réelle, les revenus du foyer, et répondre à une batterie de vérifications qui peuvent virer à l'enquête de voisinage.

Règle invisible : ce n'est pas la durée du séjour qui prime, mais la valeur perçue de ta présence. Si tu ne crées ni emploi ni richesse, ou si tu ne coches pas les cases morales et sociales attendues, ton dossier est voué à l'oubli administratif.

Si tu es indépendant, entrepreneur ou rentier et que tu veux passer par la voie économique, prépare-toi à justifier un investissement réel, documenté, et surtout durable. On parle d'une société enregistrée localement, avec bilan, fiscalité, salariés, activité stable. Un simple portage salarial ou une boîte dormante ne suffira pas.

Les documents exigés sont dignes d'un roman kafkaïen : actes de mariage, certificats de naissance, relevés bancaires, déclarations fiscales, lettres de recommandation, photos, permis de travail antérieur, extraits de casier judiciaire de tous les pays où tu as vécu... et chaque papier doit être traduit, légalisé, tamponné, validé. Tu penses en avoir fini ? Non : il faut tout présenter en personne à Nairobi, au département de l'immigration. Pas de démarche 100 % en ligne.

Astuce de survie : fais un double numérique de chaque document certifié, stocké sur un cloud crypté ET une clé USB planquée dans ton sac. Perdre un seul original peut te faire recommencer depuis zéro.

Le processus est long. Très long. Même avec un dossier complet, il faut parfois 12 à 24 mois pour obtenir une réponse. Et encore : certains candidats attendent sans retour officiel pendant des années. Tu ne peux pas forcer l'État à statuer, ni les relancer trop souvent sans risquer de te griller.

Si ton dossier est accepté, tu obtiens le status de résident permanent avec un document officiel, souvent sous forme de "certificate" ou cachet dans ton passeport. Attention : il n'est pas illimité. Contrairement à ce que le nom suggère, il doit être renouvelé tous les 5 ans, et ce renouvellement n'est pas automatique. Il faut prouver que ta situation n'a pas changé (ou a évolué favorablement).

En tant que résident permanent, tu gagnes quelques avantages importants : tu n'as plus besoin de permis de travail, tu peux ouvrir une entreprise, travailler dans le privé sans sponsor, et tu bénéficies de droits étendus pour ta famille (conjoint, enfants). Mais tu ne deviens pas citoyen pour autant. Pas de passeport kényan, pas de droit de vote, et un statut toujours révocable en cas de fraude, divorce "opportuniste" ou activité illégale.

Côté fiscalité, le résident permanent est assimilé à un résident fiscal dès lors qu'il passe plus de 183 jours par an au Kenya. Cela veut dire que tu devras déclarer tes revenus mondiaux et que tu seras soumis au barème progressif kényan. Il existe des conventions de non double imposition avec certains pays (France incluse), mais elles ne couvrent pas tout, et leur application peut être aléatoire.

À éviter : croire qu'en devenant résident permanent, tu es à l'abri des contrôles. Le Kenya est rapide à révoquer un permis si tu ne respectes pas les règles. En cas de divorce ou d'inactivité économique prolongée, ton statut peut être requalifié sans que tu aies ton mot à dire.

Accès à la santé ? Le statut donne droit à l'enregistrement à la NHIF (caisse nationale d'assurance santé), et facilite l'accès aux hôpitaux publics. Mais soyons clairs : sans une assurance privée complémentaire, tu prends des risques sérieux. Les meilleurs soins sont dans le privé, et ils coûtent cher.

Conseil d'initié : certains résidents de longue durée choisissent délibérément de ne pas demander la résidence permanente, pour rester plus flexibles (fiscalité, mobilité, stratégie d'expatriation multiple). Ce n'est pas toujours un avantage.

Il faut aussi garder en tête que ce statut, aussi confortable soit-il sur le papier, ne protège pas contre les changements politiques. Une réforme de l'immigration peut le rendre caduc, une crise diplomatique peut geler les dossiers étrangers. Ce n'est pas de la parano: c'est déjà arrivé.

Alors, est-ce que ça vaut le coup ? Si tu veux vraiment t'ancrer, poser tes valises pour de bon, investir dans le pays, créer une famille mixte ou simplement stabiliser ta vie après des années de visa court terme : oui. Mais ne le fais pas pour "avoir la paix". Le Kenya t'offrira beaucoup, mais il ne t'accordera jamais l'oubli.

## 1.3 Aperçu culturel rapide

Tu es arrivé au Kenya, tu t’y sens bien, tu veux y gagner, y vivre, t’impliquer. Avant que ça paraisse simple, il faut comprendre : le statut de résident fiscal, ce n’est pas juste fiscalité, c’est ce qui détermine ce que l’État peut te demander, ce que tu peux demander, et ce que tu vas devoir payer, souvent plus qu’attendu.

Le Kenya Income Tax Act (Cap. 470) est la base, la loi mère qui fixe les critères de résidence fiscale. [kra.go.ke](http://kra.go.ke)+2OECD+2 Selon cette loi, tu es résident fiscal si tu remplis l’une ou l’autre des conditions suivantes : tu as un domicile permanent au Kenya et tu y as été présent à un moment de l’année fiscale ; ou si tu n’as pas de domicile permanent mais que tu as été physiquement présent au Kenya au moins 183 jours au cours de l’année en question ; ou encore si tu as été ici dans l’année en cours et dans chacune des deux années précédentes pour une moyenne de plus de 122 jours par an. [OECD+1](#)

Mais “domicile permanent”, ce n’est pas juste “tu as un appart”. C’est un lieu “disponible pour toi à des fins résidentielles”, ou un endroit où, selon le fisc, tes intérêts personnels ou économiques sont les plus proches. Si tu possèdes une maison, ou un logement loué que tu occupes, c’est un bon début. Si tu habites chez un ami pendant un an, c’est contestable. [Tax Summaries+1](#)

Une fois résident fiscal, tous tes revenus, Kenya ou étrangers, sont potentiellement imposables ici. L’“income accru ou dérivé au Kenya” et les revenus étrangers rentrent dans la base taxable, mais selon des déductions, crédits, ou traités. [Tax Summaries+1](#)

Concernant les taux : le Kenya a une fiscalité progressive pour les individus. Le barème varie selon les tranches de revenu imposable. Il y a aussi des allègements (“personal relief”) pour les résidents. Par exemple, un allègement annuel personnel d’un certain montant est prévu.

Tu devras faire une déclaration d’impôts chaque année via la KRA (Kenya Revenue Authority). Tu indiqueras tous tes revenus imposables, y compris les revenus étrangers si tu es résident fiscal. Le système est électronique (iTax). Ne pas le faire ou le faire mal attire les pénalités.

Mais quelques revenus sont traités à part. Exemple : les loyers perçus (revenus locatifs), s'ils viennent de biens immobiliers au Kenya, ils sont imposables selon des règles spécifiques. Le Kenya a mis en place une taxe simplifiée pour les loyers résidentiels lorsqu'ils ne dépassent pas un certain seuil.

Greenback Expat Tax Services (et d'autres experts fiscaux) le répètent : l'ignorance coûte cher. Tu peux croire que si tu vis à moitié au Kenya, tu paieras peu ; mais si tu franchis la barre des 183 jours, ou que tu réponds aux tests des 122 jours, tu seras résident fiscal, et tous tes revenus externes seront dans le viseur. Prévoir dès le départ ta stratégie fiscale, dans ton pays d'origine et au Kenya, ça réduit le risque de surprise.

Concernant la double imposition : le Kenya a signé des Double Taxation Agreements (DTA) avec plusieurs pays, y compris la France, ce qui permet d'éviter de payer deux fois sur le même revenu. Ces traités définissent comment les revenus doivent être imposés, selon leur nature (salaires, dividendes, intérêts, revenus professionnels). Le principe utilisé est souvent le crédit d'impôt : tu paies dans le pays source, puis l'impôt payé ailleurs est crédité sur ce que tu dois au Kenya.

Par exemple, un Français travaillant partiellement au Kenya et partiellement en France pourra, selon l'accord, demander à ce que l'impôt payé en France soit reconnu par la KRA pour ne pas être imposé deux fois. Mais ne crois pas que ça annule totalement l'impôt au Kenya : le Kenya peut appliquer son taux, puis réduire via le crédit. Le résultat dépend du taux marginal dans ton cas, du type de revenu, des délais, etc.

Un cas concret : les "technical fees" versés de Kenya à France. La Cour a statué que, selon le Kenya-France DTA, ces frais techniques ne sont pas imposables au Kenya si le destinataire est résident en France *à moins* qu'il y ait un établissement permanent au Kenya. EY Ça montre combien la définition d'"établissement permanent" compte, c'est un seuil juridique qui peut changer tout ton calcul fiscal.

Astuce de survie : dès que tu suspectes que tu vas dépasser 122 jours/an ou 183 jours/an, prends contact avec un comptable local qui connaît les accords de ton pays d'origine. Pilotage pro. Ça peut te faire économiser des milliers.

Tu vas aussi devoir t'acquitter des retenues à la source (withholding taxes) selon le type de revenu, dividendes, intérêts, redevances, etc. Si l'autre pays a un DTA, le taux de retenue peut être réduit. Ne pas déclarer ou mal déclarer = amende + intérêt.

À noter : certains revenus étrangers, même si potentiellement imposables au Kenya, peuvent bénéficier d'exemptions ou de règles spéciales, mais ça dépend beaucoup de la nature du revenu, de sa provenance, du DTA en question, et du délai. Ne fonce pas sans vérifier avec le fisc ou un expert.

Règle invisible : les fonctionnaires fiscaux scrutent les preuves. Tu peux déclarer ton statut de résident fiscal, avoir ton passeport, tes billets, tes relevés bancaires, mais si ton adresse, ton billet d'avion ou tes liens économiques restent en dehors (famille, comptes bancaires, investissements), ils vont te poser des questions. Prépare les justificatifs, montre que ta "vie" est ancrée ici.

En résumé : le statut de résident fiscal au Kenya déclenche des obligations larges (déclaration mondiale, impôts sur revenus étrangers, loyers, retenues à la source) mais aussi des protections via les traités. Ce qu'il te faut avant d'arriver ou dès ton premier séjour sérieux, c'est de cartographier tout ce que tu gagnes (ici, là-bas, ailleurs), et d'avoir un plan pour minimiser ce que tu dois, pas ce que tu gagnes.

## 1.4 Environnement politique et libertés

Personne ne fantasme sur les hôpitaux quand il prépare une expatriation. Et pourtant, au Kenya, c'est un sujet qu'il faut poser sur la table avant même de boucler ta valise. Pas pour te faire flipper, mais pour éviter de finir au mauvais endroit, au mauvais moment, sans couverture et sans plan B.

On commence par la base : pour entrer sur le territoire, la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire si tu arrives d'un pays à risque. Et "à risque", ça s'élargit vite selon l'humeur des douaniers. Sans certificat, tu peux être refoulé, mis en quarantaine, ou prié d'aller te faire vacciner dans une clinique sur place, dans des conditions pas toujours idéales.

Au-delà de cette formalité d'entrée, certaines protections sont fortement conseillées. Ce n'est pas une question de parano, mais de bon sens. Hépatite A, typhoïde, tétanos, polio : ces maladies existent encore, et tu peux les choper sur un simple plat de rue ou une coupure mal désinfectée. Selon ton mode de vie et tes zones de déplacement, on peut ajouter la rage, l'hépatite B ou la méningite. Mieux vaut prévenir, surtout dans un pays où l'accès aux soins peut varier du tout au rien.

Astuce de survie : consulte un centre de médecine de voyage au moins six semaines avant le départ. Certains vaccins nécessitent des rappels espacés. Si tu t'y prends trop tard, tu risques de partir mal protégé, ou d'avoir à courir après des doses sur place, sans garantie de qualité.

Ensuite, parlons assurance. Le système public kényan ne couvre pas les étrangers de passage, et les résidents ne sont pris en charge que s'ils cotisent à un régime local. Même dans ce cas, la qualité des soins en hôpital public est inégale : surcharge, délais interminables, ruptures de stock. Rien que pour avoir un scanner fonctionnel ou un lit en maternité, c'est parfois la loterie.

Ce qu'il te faut, c'est une assurance santé internationale sérieuse. Pas une rustine de carte bleue ou un contrat bas de gamme. Une vraie couverture qui inclut : hospitalisation, soins spécialisés, médicaments, évacuation d'urgence par avion si besoin, et rapatriement vers ton pays d'origine. Et si tu as des antécédents médicaux, choisis une formule sans exclusions absurdes ou délais de carence trop longs.

Dans les grandes villes, tu trouveras de très bonnes structures privées. Nairobi et Mombasa ont des hôpitaux bien équipés, avec personnel anglophone, service rapide, et spécialités variées. Mais tout se paie. Une simple consultation peut coûter autant qu'un billet de bus pour l'Ouganda. Et une nuit en soins intensifs, c'est l'équivalent d'un loyer mensuel. Si tu n'as pas d'assurance, tu payes cash, ou tu restes dehors.

Règle invisible : ici, on ne soigne pas d'abord pour vérifier ensuite si tu peux payer. On vérifie d'abord. Et si tu n'as pas les fonds, même un bras cassé peut devenir un problème.

En zone rurale, c'est une autre histoire. Les dispensaires sont souvent sous-staffés, sans électricité stable ni matériel de base. Tu peux trouver un soignant compétent... ou quelqu'un qui n'a vu un médecin que sur YouTube. Dans certaines régions, les médicaments manquent, les analyses sont impossibles, et les ambulances sont des motos bricolées ou de vieilles camionnettes sans oxygène.

À éviter : te dire que tu verras sur place ou que tu iras "dans le centre du village". Sans info claire sur les soins disponibles à moins d'une heure, tu prends un risque inutile.

Là où ça se corse, c'est pour les soins chroniques. Diabète, hypertension, asthme, douleurs chroniques : les médicaments sont parfois là... parfois pas. Et les prix varient tellement que tu peux payer le double d'un mois à l'autre. Si tu dépends d'un traitement régulier, anticipe. Apporte une réserve. Et surtout, trouve un médecin de confiance rapidement, pour ne pas improviser au moment critique.

Côté pharmacie, dans les grandes villes, on trouve de tout. Mais la qualité est inégale. Certaines boutiques vendent des génériques importés sans contrôle, d'autres font de la contrefaçon. Demande toujours l'emballage scellé, la date de péremption visible, et évite les kiosques trop bon marché pour être honnêtes.

Conseil d'initié : identifie dès ton arrivée trois établissements de confiance, hôpital, clinique, pharmacie. Note les horaires, les numéros d'urgence, le nom d'un contact. Tu n'en auras peut-être jamais besoin, mais le jour où ça pète, tu n'auras pas à réfléchir.

Enfin, n'oublie pas que la santé, ici, est aussi une question de logistique. Une simple grippe peut devenir sérieuse si tu es isolé, sans transport, sans aide. Et inversement, un accident peut être bien géré si tu es à deux pas d'un centre de soins équipé. C'est le genre de variable qui change tout. Ton lieu de résidence, ton mode de transport, ton réseau local, ça fait partie de ta couverture santé.

Certaines compagnies offrent aussi un service d'évacuation en hélicoptère ou avion sanitaire. Ce n'est pas un luxe, c'est une question d'heures, surtout si tu vis loin de Nairobi ou de Mombasa. Renseigne-toi sur les options d'abonnement annuel. Mieux vaut payer à l'avance que supplier au téléphone avec une fièvre à 41.

La santé au Kenya ne doit pas t'empêcher de partir. Mais elle doit faire partie intégrante de ton plan d'expatriation. Parce qu'ici, ce n'est pas l'État qui viendra te chercher si ça tourne mal. C'est ton assurance, ton réseau, ta prévoyance, ou rien.

## 1.5 Fractures internes et tensions

Préparer son départ pour le Kenya, ce n'est pas juste cocher une case "acheter billet". C'est orchestrer un déménagement stratégique dans un pays où les galères ne préviennent pas et où la moindre négligence te coûte en temps, en argent, ou en énergie mentale. Crois-moi, tout se joue dès la première semaine, et ça commence bien avant le décollage.

Commençons par l'avion. Nairobi est l'entrée principale du pays : tu arrives à Jomo Kenyatta International Airport. Les prix varient, mais c'est rarement bon marché. Le bon timing pour acheter ton billet ? Environ deux mois avant, hors haute saison touristique (décembre-janvier) et en évitant les rentrées internationales (août-octobre). Pour un aller simple, pense aussi à l'effet psychologique : certaines compagnies exigent une preuve de sortie du territoire. Et ça, même si tu as un visa long séjour en cours. Ne prends pas ça à la légère.

Astuce de survie : prends un aller-retour annulable ou modifiable si ton visa n'est pas encore tamponné. Ça coûte un peu plus cher, mais c'est le genre de dépense qui t'évite un refoulement au comptoir d'enregistrement.

Côté bagages, les compagnies africaines ou du Golfe autorisent souvent un ou deux bagages en soute, parfois généreux. Mais la douane kényane, elle, n'a pas les mêmes critères que l'aéroport de départ. Certains objets qui semblent anodins peuvent déclencher des fouilles ou des taxes surprises : appareils électroniques neufs, drones, matériel photo pro, outils, même une imprimante. Et surtout, ne pars pas avec l'idée que "tout est remplaçable sur place". Ce n'est pas vrai. Certains produits sont introuvables ou hors de prix.

Si tu es ce qu'on appelle un "returning resident", expatrié qui revient vivre au pays après plus de deux ans à l'étranger, tu peux bénéficier d'exemptions douanières partielles sur tes effets personnels. Mais ça ne tombe pas du ciel. Il faut un inventaire détaillé, des justificatifs de résidence passée, et parfois des nerfs d'acier face à un agent qui décide que ta télé est "trop neuve pour être personnelle".

À éviter : sous-estimer les douanes locales. Les agents peuvent être tatillons, surtout si tu arrives avec du matériel visible ou mal déclaré. Prépare ton discours, reste calme, et ne t'énerve jamais, c'est le meilleur moyen de rester coincé pendant des heures.

Arrivé à l'aéroport, tu devras gérer le change. Ne mise pas sur un bon taux dans la zone internationale : c'est là que tu perds le plus. Prévois un peu de shillings kenyans (KES) pour le taxi ou la carte SIM, mais pas plus. Le reste, change-le en ville, dans les bureaux de change établis, pas dans la rue, pas dans les kiosques touristiques. Si tu viens avec des euros ou des dollars, assure-toi qu'ils soient propres, récents, sans écritures ni déchirures. Les billets abîmés sont souvent refusés.

Règle invisible : les billets de 100 USD sont mieux valorisés que ceux de 20 ou 50. Tu veux le meilleur taux ? Apporte les plus grosses coupures, propres, lisses, 2013 ou après.

Les banques kényanes acceptent mal les virements internationaux au début, surtout si tu n'as pas encore ton KRA PIN (numéro fiscal local). Donc garde un accès à ton compte étranger avec une carte sans frais ou limite les frais en retirant au distributeur via des fintech (mais sans le dire ici). Dans tous les cas, ne débarque pas avec zéro cash, même 100 euros peuvent t'éviter de commencer ton séjour par une mendicité bancaire.

Sur le plan numérique, dès l'aéroport, tu trouveras des stands des opérateurs mobiles locaux : Safaricom, Airtel, Telkom. Safaricom reste le plus fiable, surtout pour la data. Prends une SIM locale immédiatement. Il faut un passeport pour l'enregistrement, mais ça se fait en quelques minutes. Pour l'équivalent de quelques euros, tu as des gigas de données, et tu peux appeler ou recevoir des SMS dès le départ.

Conseil d'initié : active dès que possible ton compte M-Pesa, le service de paiement mobile incontournable. Tu ne fais rien sans. Pas de taxi, pas de facture, pas de courses, tout passe par M-Pesa. Et plus tôt tu t'y mets, plus tu deviens autonome.

Côté Internet, oublie les hotspots gratuits ou la Wi-Fi d'aéroport. Ça rame, c'est instable, et rarement sécurisé. Avec ta SIM locale et un forfait data bien chargé, tu es opérationnel dès la sortie de l'avion. Si tu relies ça à un téléphone en mode partage de connexion, tu peux bosser, te localiser ou envoyer tes documents dès ton arrivée.

Autre détail qu'on oublie souvent : le poids psychologique de la première semaine. Tu vas atterrir dans un climat, un rythme, une odeur, un bruit, un chaos que rien ne t'aura vraiment préparé à gérer. Si tu es seul·e, c'est encore plus brutal. Ne surcharge pas ton planning. Laisse-toi du mou pour encaisser, observer, t'adapter.

Prévois aussi un logement temporaire réservé à l'avance, rien de pire que de chercher un logement après douze heures de vol, dans une ville que tu ne connais pas. Airbnb, guesthouse, appart-hôtel : peu importe, mais choisis un quartier sûr, pas trop loin des hubs connus, et évite les zones à la sécurité douteuse, même si le prix est attractif.

À éviter : penser que tu trouveras “mieux sur place”. Peut-être oui. Mais pas avec la fatigue, pas avec les papiers, pas sans réseau local. La première semaine, sécurise le maximum d'éléments pour minimiser le stress.

En résumé : le voyage initial, ce n'est pas un départ, c'est une transition. Et comme toute transition, il peut être doux, ou brutal. Ce n'est pas le moment d'improviser. C'est le moment de verrouiller.